

(N° 153.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Nicolas Nolting, capitaine en second de navire de commerce à Anvers.

(Voir le n° 152 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Embden (Hanovre), le 27 juillet 1817; depuis l'année 1837 il a navigué constamment pour le port d'Anvers, comme matelot d'abord, et depuis 1838, en qualité de second sur divers navires, vers Buenos-Ayres, la Havane, New-Yorck, etc.

Le sieur Nolting est domicilié à Anvers, il est désigné comme un bon marin, et les autorités consultées appuient sa demande; aux termes de la Loi du 21 juillet 1844, il a droit, comme capitaine de navire, à l'exemption du droit d'enregistrement, si la faveur qu'il sollicite lui est accordée endéans les trois années; la Chambre des Représentants lui a accordé la naturalisation ordinaire à l'unanimité de 57 voix, dans la séance du 8 février 1847.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.